



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



# Rapport 2025

## Dossier de presse

### EMBARGO

---

Respectez la date de publication :  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 26 février 2026, à 11 heures (HEC)

---

### ATTENTION





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel et le Rapport sur les précurseurs de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2025, année qui a marqué le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et qui a été l'occasion de larges débats sur la manière dont l'Organisation pouvait, aujourd'hui, continuer à répondre aux besoins des États Membres et des populations du monde entier. L'OICS s'engage à poursuivre son étroite coopération avec les États Membres, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la société civile et d'autres partenaires afin de faire progresser l'application des trois conventions relatives au contrôle des drogues et d'assurer le bon fonctionnement du système international de contrôle des drogues.



Le chapitre thématique de cette année est consacré à la coopération internationale et met en lumière les réalisations et les initiatives de l'OICS visant à faciliter la coopération en matière de contrôle des drogues. Il passe également en revue les difficultés rencontrées, telles que la prolifération des drogues synthétiques, les lacunes en matière de disponibilité à des fins médicales et les divergences de vues entre quelques États concernant la mise en œuvre de certains aspects des conventions.

Le présent dossier de presse contient pour la première fois un résumé des réalisations de l'OICS avec les États Membres au cours de l'année écoulée. Ces succès sont autant d'illustrations du multilatéralisme à l'œuvre et la transposition des traités en actions concrètes au bénéfice de tous et toutes.

Si les conventions relatives au contrôle des drogues offrent une certaine souplesse quant aux mesures à prendre sur les plans législatif et administratif, les systèmes nationaux doivent garantir que l'usage des stupéfiants et des substances psychotropes est limité à des fins uniquement médicales et scientifiques, comme cela est prévu dans la Convention de 1961 telle que modifiée, et les mesures d'application doivent respecter les obligations en matière de droits humains, le principe de proportionnalité et l'état de droit.

L'OICS invite les gouvernements à intensifier l'application des conventions relatives au contrôle des drogues et à donner suite aux recommandations qu'il a formulées, y compris celles figurant dans ses rapports de 2025, afin de préserver la santé et le bien-être des populations partout dans le monde.

La Présidente  
de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

H. H. Sevil Atasoy



Pour information seulement – document sans caractère officiel

## **DANS SON RAPPORT ANNUEL, L'OICS EXPLIQUE QUE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS SUR LE CONTRÔLE DES DROGUES, LA COOPÉRATION INTERNATIONALE A AIDÉ L'HUMANITÉ PARTOUT DANS LE MONDE**

**En œuvrant de concert, les États sont mieux à même de résoudre efficacement les problèmes que posent les drogues illicites**

Dans le cadre des conventions sur le contrôle des drogues, la coopération a contribué à protéger la santé et le bien-être des populations partout dans le monde, indique l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son Rapport annuel pour 2025. Toujours selon le Rapport, la collaboration et l'action collective des États depuis plus de six décennies ont joué un rôle important dans la réduction des dommages sociaux et économiques liés aux drogues illicites.

La Présidente de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, M<sup>me</sup> Sevil Atasoy, a déclaré :

**« L'un des objectifs de la Charte des Nations Unies est d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux au moyen de la coopération internationale. Lutter efficacement contre le trafic et l'usage abusif de drogues, tout en garantissant la disponibilité des médicaments essentiels, a été possible ces 60 dernières années grâce aux conventions sur le contrôle des drogues, un cadre solide régissant la coopération et bénéficiant d'un soutien quasi universel. Notre rôle consiste à renforcer les efforts de coopération entre les pays et les territoires à travers notre travail. »**

En s'attaquant à leurs difficultés communes en appliquant des mesures conjointes s'inscrivant dans le cadre international de contrôle des drogues, les États ont compris que le moyen le plus efficace de protéger leurs populations et d'en satisfaire les besoins médicaux et scientifiques passait par une action coordonnée et universelle. Ce principe est énoncé dans le préambule de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et réaffirmé dans la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

Le champ d'application de la coopération en matière de contrôle international des drogues a été élargi dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui comprend des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le détournement de précurseurs chimiques. Elle a également confié à l'OICS de nouvelles attributions consistant à surveiller le commerce de produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues, qu'elles soient d'origine végétale ou purement synthétiques.

Le problème croissant posé par les drogues synthétiques à l'échelle mondiale fait peser une pression supplémentaire sur le cadre international de contrôle des drogues car elles peuvent être fabriquées, dissimulées et vendues plus facilement que les drogues à base de plantes. Les groupes criminels ont exploité les lacunes de la réglementation et contourné les mécanismes de contrôle en place, ce qui a compliqué l'action des États.

Des mesures ont été prises pour lutter contre la menace que représentent les drogues synthétiques, notamment l'initiative de partenariat public-privé du Programme GRIDS de l'OICS. En 2025, plus de 100 entreprises mondiales de 19 secteurs différents ont noué un partenariat avec des gouvernements pour échanger régulièrement des informations sur les drogues synthétiques et les produits chimiques émergents.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## L'OICS encourage la coopération internationale entre gouvernements

L'OICS met à l'honneur les mesures positives prises par les pays pour collaborer au-delà des frontières et ne cesse d'appeler au resserrement de la coopération internationale dans la lutte contre les problèmes liés à la drogue pour permettre une action nationale efficace.

Dans le cadre de son rôle de promotion du respect des traités, l'OICS examine les progrès réalisés par les États dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et collabore avec les gouvernements par la tenue de réunions, l'échange de correspondance, l'envoi de missions dans les pays, la participation à ses initiatives et la présentation de rapports statistiques.

La mise en commun d'informations est un élément essentiel de la coopération internationale en matière de contrôle des drogues. En vertu des conventions, les gouvernements doivent fournir à l'OICS des informations grâce auxquelles il puisse surveiller efficacement la culture licite de plantes dont on tire des substances soumises à contrôle et la production, la fabrication, la consommation et le commerce licites de telles substances, afin d'empêcher leur détournement. Les estimations et les évaluations sont à ce sens des outils essentiels. Grâce à l'efficacité de ce système, les détournements vers les circuits illicites de substances produites licitement sont très rares, ce qui constitue une victoire inédite sur le plan international.

## Stupéfiants

Le régime des évaluations s'est avéré efficace, parce qu'il s'applique à tous les États, qu'ils soient ou non parties aux conventions. L'OICS aide les pays et territoires à évaluer correctement les niveaux de consommation de stupéfiants à des fins médicales et scientifiques, surtout pour la prise en charge de la douleur et les soins palliatifs. Afin que les gouvernements puissent importer des stupéfiants à des fins médicales et scientifiques, l'OICS établit également des évaluations pour les pays qui ne sont pas en mesure d'en fournir.

## Substances psychotropes

Le détournement de substances psychotropes produites licitement vers les circuits illicites a pratiquement cessé, grâce au renforcement du système international de contrôle des drogues.

En réponse aux tentatives de détournement de grandes quantités de substances psychotropes à l'aide d'autorisations d'importation falsifiées ou contrefaites à la fin des années 1970 et au début des années 1980, un système d'évaluation a été mis en place, invitant les gouvernements à communiquer à l'OICS des prévisions de leurs besoins médicaux et scientifiques annuels légitimes en substances psychotropes.

Les mesures proposées par l'OICS, approuvées par le Conseil économique et social en 1981, prévoient que les évaluations fournies par les gouvernements sont utilisées par les autorités nationales des pays exportateurs pour déterminer si une demande d'importation semble excessive par rapport aux besoins annuels communiqués par le pays importateur. Les divergences sont examinées par l'OICS, en coopération avec les autorités compétentes des pays concernés.

## Contrôle des précurseurs

L'OICS dispose d'une gamme d'outils, de ressources et de plateformes pour promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la fabrication illicite de drogues tout en veillant à la fluidité et à l'efficacité du commerce international de précurseurs soumis à contrôle. Il examine chaque année et communique aux États Membres une liste des substances chimiques qui méritent une attention particulière en raison de leur utilisation





Pour information seulement – document sans caractère officiel

possible dans la fabrication illicite de drogues. Révisée une nouvelle fois en septembre 2024, cette liste contient plus de 500 substances qui sont des dérivés et des composés chimiques apparentés à des précurseurs soumis à contrôle international.

## Plateformes opérationnelles avec partage d'informations en temps réel

L'OICS propose aux gouvernements des services de partage d'informations en temps réel et fondés sur des données, concernant les expéditions de substances chimiques susceptibles d'être utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Mis au point comme suite à l'article 12 de la Convention de 1988, le système PEN Online prévient à l'avance les États Membres des exportations prévues de précurseurs chimiques inscrits aux tableaux internationaux. Lancé en 2022, PEN Online Light fournit une notification préalable aux envois de précurseurs non soumis à contrôle international, mais qui ont été utilisés pour fabriquer illicitement des drogues. Plus de 35 000 notifications préalables à l'exportation transitent chaque année par les plateformes PEN de l'OICS, garantissant ainsi le libre-échange et réduisant au minimum le risque de détournement des substances vers la fabrication illicite de drogues. La plateforme PICS, outil en ligne sécurisé de l'OICS, améliore la communication et l'échange d'informations en temps réel entre autorités nationales sur les incidents liés aux laboratoires illicites, aux précurseurs et aux équipements. Le Système PICS a lancé des alertes rapides en cas d'apparition de nouvelles substances utilisées par les trafiquants mais qui ne sont pas placées sous contrôle international.

Le Système international d'autorisation des importations et des exportations (Système I2ES), mis au point et géré par l'OICS avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), permet aux pays d'échanger en toute sécurité des autorisations électroniques d'importation et d'exportation. Il élimine le besoin de documents physiques, ce qui réduit le risque d'autorisations frauduleuses.

L'OICS organise également des opérations internationales de collecte de renseignements limitées dans le temps, avec l'appui du projet « Prism » pour les précurseurs de drogues synthétiques et du projet « Cohesion » pour les précurseurs de cocaïne et d'héroïne.

## Coopération internationale volontaire concernant les substances non soumises à contrôle

C'est au titre des mandats et du rôle fédérateur singulier qui lui sont conférés par les conventions relatives au contrôle des drogues que l'OICS facilite la coopération internationale volontaire entre les gouvernements, leurs services de détection et de répression, dont la police, les douanes, les services postaux et les autorités de réglementation, et les partenaires du secteur privé concernés.

Le Programme GRIDS, créé en 2019, a pour objet de renforcer la coopération internationale volontaire face au trafic de substances dangereuses non inscrites aux Tableaux des conventions grâce à l'échange d'informations et à la formation.

Grâce à ses différentes plateformes, les autorités nationales échangent et consultent en temps réel des informations opérationnelles sur les méthodes de trafic, les saisies et les envois suspects contenant des substances émergentes. Près de 200 gouvernements, territoires et partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Union postale universelle (UPU) utilisent les outils et les ressources du projet GRIDS pour renforcer la coordination et améliorer l'échange de renseignements.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## « INCB Learning »

Environ 1 500 agents de 160 pays et territoires ont accédé aux modules d'apprentissage en ligne du programme « INCB Learning » de l'OICS qui aident les États à mettre pleinement en œuvre les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il est particulièrement utile pour les États qui ont rencontré des difficultés dans la collecte et la communication des données, car il renforce leurs connaissances et leur permet de mettre en œuvre les mesures de contrôle requises par les conventions. Plus de 600 agents de 112 gouvernements ont participé à des formations organisées dans toutes les régions du monde, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'adhésions aux conventions, d'améliorer les taux de notification, de renforcer les échanges et d'améliorer le dialogue entre les gouvernements et l'OICS.

## Coopération au-delà des gouvernements

Les succès obtenus dans le domaine du contrôle international des précurseurs sont le résultat direct de la coordination et de la coopération entre les homologues et partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, dont INTERPOL, l'OMD et l'ONUDDC et des entités régionales telles que la Commission européenne et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.

Une collaboration étroite entre les entités des Nations Unies assumant des fonctions dans le cadre du système international de contrôle des drogues est également essentielle à son bon fonctionnement. Par exemple, l'OICS coopère régulièrement avec le Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en fournissant des informations et des données techniques sur les substances examinées et en participant au processus d'examen.

L'OICS se réunit régulièrement avec des représentantes et représentants de la société civile afin de mieux comprendre les points de vue des organisations qui travaillent avec les personnes qui font usage de drogues et l'impact des politiques de lutte contre la drogue partout dans le monde.

L'OICS collabore avec l'International Association for Hospice and Palliative Care afin d'échanger des données de recherche et des analyses sur la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques.

L'OICS a également collaboré avec le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières et d'autres organisations internationales en vue d'élaborer des recommandations pratiques visant à accélérer la livraison de substances contrôlées dans les situations d'urgence.

## Partenariats avec le secteur privé

La collaboration avec l'industrie est également un élément important du système international de contrôle des drogues. Une coopération étroite avec les fabricants, les importateurs, les exportateurs, les grossistes et les détaillants de l'industrie chimique est nécessaire pour surveiller le commerce international des substances classifiées, comme cela est prévu dans la Convention de 1988. Au-delà des dispositions obligatoires, la coopération volontaire est devenue de plus en plus essentielle dans le contrôle des précurseurs, en particulier pour lutter contre les précurseurs sur mesure et autres produits chimiques non placés sous contrôle international.

Dans les pays où les autorités coopèrent avec les entreprises, il a été possible de concilier des conditions commerciales favorables aux échanges licites de produits chimiques et une action efficace pour prévenir la fabrication illicite de drogues.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

L'OICS encourage les partenariats public-privé et les initiatives publiques visant à favoriser la participation du secteur privé, pas seulement avec l'industrie chimique mais aussi avec les grands domaines exploités par les trafiquants de drogues, à savoir le commerce électronique, les médias sociaux, le marketing, les services de paiement et services financiers, le transport de marchandises, et les services postaux et de messagerie express.

## Travailler de concert pour lutter contre le problème mondial de la drogue

Malgré les difficultés auxquelles se heurte la coopération internationale en matière de contrôle des drogues, l'OICS encourage les gouvernements à avoir des échanges sur les politiques à mener et à rechercher le consensus, de manière à atteindre l'objectif commun consistant à promouvoir la santé physique et morale de l'humanité.

La Présidente de l'OICS, M<sup>me</sup> Sevil Atasoy, a déclaré :

**« Protéger la santé des populations du monde entier contre les dangers des drogues illicites est une responsabilité commune et partagée. Le système international de contrôle des drogues repose sur la volonté et la capacité des pays à coopérer. Nous appelons les gouvernements à réitérer leurs engagements à coopérer pour lutter contre le problème mondial de la drogue et à soutenir le bon fonctionnement du système international de contrôle des drogues. »**



Pour information seulement – document sans caractère officiel

## **POINTS SAILLANTS DU RAPPORT ET PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS, OU COMMENT CELUI-CI A ŒUVRÉ À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DANS LE MONDE EN 2025**

En 2025, avec le concours de son secrétariat, l'OICS :



### **A appuyé les mesures visant à sécuriser les frontières, à renforcer les partenaires de confiance du secteur privé et à perturber le trafic de nouvelles substances psychoactives dangereuses, d'opioïdes synthétiques et de produits chimiques connexes :**

- En échangeant, en 2025, conformément à l'article 35, alinéa g), de la Convention de 1961 telle que modifiée, plus de 125 000 informations des gouvernements sur les saisies en temps réel, dont plus de 3 millions d'alertes envoyées grâce à la série d'outils du Système de notification des incidents du Projet « Ion » (Système IONICS) ;
- En facilitant la participation de 95 services de détection et de répression et services de réglementation et de six organisations internationales partenaires à l'Opération « Zeneth », au cours de laquelle plus de 1,5 million de doses mortelles de nitazènes ont été détectées et saisies en 2024 ;
- En coordonnant la participation des services kényans et ougandais à l'Opération « African Star 2 », qui a permis la détection de 48 000 produits pharmaceutiques falsifiés, non autorisés ou fabriqués illicitement entrant en Afrique de l'Est, la détection ayant été rendue possible par les services de détection et de répression des États-Unis, la plateforme Pulse de la National Association of Boards of Pharmacy (NABP), la suite d'outils du Système IONICS et les systèmes et technologies de l'outil SNOOP (Scanning of Novel Opioids on Online Platforms) ;
- En émettant des signalements précoces pour inciter les gouvernements à prendre des mesures concernant le trafic de kétamine, le MDMA-INACA et les produits chimiques connexes, les produits de vapotage contenant des nouvelles substances psychoactives, des nouvelles substances psychoactives, des produits destinés à accroître les performances et la 7-hydroxymitragynine ;
- En organisant 115 réunions d'experts et formations sur le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) de l'OICS pour renforcer les capacités et donner accès aux outils et technologies de pointe à plus de 880 services de détection et de répression, sécurisant ainsi les frontières et renforçant la résilience des communautés et des entreprises présentant un risque d'être pris pour cible par les trafiquants de drogues ;
- En coordonnant les mesures opérationnelles grâce à l'intervention de son personnel technique régional en poste à Abuja, à Almaty (Kazakhstan), à Bangkok, au Caire, à Mexico et à New Delhi, ainsi qu'au Centre de cybercommunications du Programme GRIDS de l'OICS, à Vienne.





Pour information seulement – document sans caractère officiel



### **A veillé à la disponibilité et à l'offre, partout dans le monde, des stupéfiants et des substances psychotropes requis à des fins médicales et scientifiques :**

- En examinant et en approuvant plus de 4 600 évaluations et en établissant plus de 300 évaluations annuelles concernant des stupéfiants utilisés pour l'anesthésie, la prise en charge de la douleur et le traitement par agonistes opioïdes ;
- En analysant plus de 4 000 prévisions annuelles et plus de 500 modifications concernant des substances psychotropes utilisées pour la prise en charge de divers troubles neurologiques et mentaux et pour le traitement par agonistes opioïdes ;
- En recevant et en analysant également les rapports statistiques annuels de 176 pays, ainsi que 147 rapports statistiques trimestriels relatifs aux substances psychotropes inscrites au Tableau II de la Convention de 1971, dont certains étaient complets et d'autres, partiels.



### **A empêché le détournement de stupéfiants vers le marché illicite :**

- En comparant 652 rapports trimestriels sur le commerce avec 20 000 documents commerciaux en 2024 ;
- En prenant des mesures en cas de divergences dans les données relatives au commerce, de rapports manquants et d'échanges commerciaux portant sur des quantités déclarées qui excédaient les évaluations approuvées ;
- En coopérant avec les services de détection et de répression dans les enquêtes concernant des affaires de détournement de stupéfiants vers le marché illicite.



### **A empêché ou limité la fabrication illicite de drogues :**

- En surveillant grâce au Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (Système PEN Online) plus de 34 000 envois qui contenaient au total 90 000 tonnes et 8 milliards de litres de précurseurs chimiques soumis à contrôle et en appelant l'attention des autorités de plus de 170 pays sur de tels envois ;
- En empêchant le détournement vers les circuits illicites de 3 tonnes de 1-boc-4-pipéridone, une quantité de précurseur qui aurait pu permettre de fabriquer entre 1,4 et 3,3 tonnes de fentanyl, soit l'équivalent, à peu près, de 700 millions à 1,6 milliard de doses potentiellement mortelles ;
- En surveillant grâce au Système électronique simplifié d'échange de notifications préalables à l'exportation (Système PEN Online Light) plus de 1 400 envois de près de 185 000 tonnes et plus de 250 millions de litres de précurseurs chimiques non soumis au contrôle international et en appelant l'attention des autorités de 74 pays sur leur potentiel détournement vers la fabrication illicite de drogues ;
- En facilitant, grâce au Système de notification des incidents concernant les précurseurs (Système PICS), des enquêtes concernant le détournement de près de 450 tonnes et plus de 1 million de litres de précurseurs ;



Pour information seulement – document sans caractère officiel

- En ciblant les précurseurs de la méthamphétamine, de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine dans le cadre de l'Opération « Pseudonym », à laquelle ont participé 60 pays et territoires et quatre organisations internationales, et qui a donné lieu à plus de 160 saisies de ces substances et permis de repérer des lacunes qui touchaient la réglementation et la surveillance du commerce des préparations pharmaceutiques contenant des précurseurs placés sous contrôle et auxquelles devaient remédier les pays ayant participé à l'Opération ;
- En appelant l'attention des gouvernements sur l'apparition de trois nouveaux précurseurs chimiques, dont deux avaient été utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine et un dans celle d'un analogue du fentanyl.



### **A renforcé les connaissances et les capacités dont disposent les autorités nationales<sup>1</sup> pour appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues :**

- En offrant à plus de 1 500 fonctionnaires de 160 pays de toutes les régions une formation sur les conventions relatives au contrôle des drogues dans le cadre de cinq modules électroniques et de sessions virtuelles et en présentiel ;
- En ayant avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les acteurs de la société civile un dialogue continu sur l'application des traités s'agissant de la disponibilité à des fins licites des substances placées sous contrôle, de la réduction de l'offre et de la réduction de la demande ;
- En permettant aux pays de se doter des connaissances et des capacités requises pour appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment grâce aux constatations et aux recommandations formulées dans son rapport annuel et dans son rapport sur les précurseurs pour 2024, qui ont été officiellement présentés par les membres de l'OICS à l'échelle mondiale, ainsi que dans ses publications techniques sur les stupéfiants et sur les substances psychotropes ;
- En participant à la session ordinaire de la Commission des stupéfiants, y compris aux débats thématiques et à une manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et de la publication du *Rapport mondial sur les drogues 2025* de l'ONUDC, ainsi qu'à d'autres manifestations et à un dialogue informel avec le Comité de Vienne des ONG sur les drogues tenus en marge de la session, et aux réunions intersessions.

<sup>1</sup>En raison de la crise de liquidités qui touche le Secrétariat de l'ONU, l'OICS n'a pas été en mesure d'effectuer de missions de pays en 2025 ; ces missions servent à évaluer les besoins et à formuler des recommandations visant à renforcer l'application des conventions relatives au contrôle des drogues, de sorte que les objectifs en matière de santé physique et morale puissent être atteints au niveau national.



Pour information seulement – document sans caractère officiel



### **A veillé au respect des traités et promu les objectifs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues :**

- En ayant des consultations avec plus de 50 gouvernements et partenaires internationaux au cours de sa cent quarante et unième session, afin d'examiner les aspects du contrôle des drogues liés aux droits humains, notamment au droit à la santé, à une procédure régulière et à la proportionnalité dans les politiques nationales en matière de drogues ;
- En collaborant avec des partenaires tels que la présidence de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC, l'OMS, INTERPOL, l'OMD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour discuter de l'application des conventions relatives au contrôle des drogues dans le respect du droit international et des obligations en matière de droits humains ;
- En prolongeant les accords de coopération avec l'Union postale universelle (UPU) et l'Organisation douanière d'Océanie.



### **A facilité l'application des traités par la coopération avec les gouvernements et la société civile :**

- En concluant un accord de coopération avec l'International Association of Hospice and Palliative Care afin de promouvoir l'accès médical et scientifique aux médicaments soumis à contrôle, y compris dans les situations d'urgence humanitaire ;
- En ayant des échanges informels avec la société civile en marge de la soixante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en consultant des représentantes et représentants de la société civile au sujet de la coopération internationale en matière de contrôle des drogues à la cent quarante-troisième session de l'OICS et en entretenant une coopération régulière avec le Comité de Vienne des ONG sur les drogues ;
- En engageant les gouvernements à garantir un accès rapide aux médicaments essentiels dans les situations de crise, et en participant aux débats consacrés aux politiques à l'échelle mondiale, afin de promouvoir une action fondée sur des éléments factuels et sur les droits en application des obligations découlant des traités.



Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Élargir l'accès aux principaux antalgiques et aux substances psychotropes et les rendre financièrement plus accessibles, ce qui est particulièrement important pour les pays à revenu faible et intermédiaire

Malgré une offre globalement suffisante et des stocks mondiaux stables, l'inégalité de l'accès à des analgésiques opioïdes abordables, tels que la morphine, reste un problème persistant.

Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, à l'issue de la session extraordinaire qu'elle a consacrée au problème mondial de la drogue en 2016, le document intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », la communauté internationale a pris conscience de l'importance qu'il y avait à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales et scientifiques. La dynamique enclenchée en vue de corriger la grande disparité des situations en matière de consommation d'analgésiques opioïdes destinés à la gestion de la douleur s'est traduite par l'adoption de politiques nationales concrètes dans certains pays, ce qui montre que l'accès aux substances soumises à contrôle peut être amélioré, même à faible coût.

La culture et la production licites mondiales de pavot à opium ont augmenté en 2024 pour toutes les principales variétés, un plus grand nombre de pays en cultivant désormais plusieurs types, ce qui réduit les risques de pénurie d'approvisionnement. La production de matières premières opiacées a considérablement augmenté et cette augmentation devrait se poursuivre en 2026.

Elle tient principalement au fait qu'une part considérable de la morphine fabriquée dans le monde n'est pas utilisée directement pour soulager la douleur. La consommation de morphine, ainsi que d'autres analgésiques opioïdes, reste fortement concentrée dans les pays développés d'Amérique du Nord et d'Europe. Dans les régions en développement, le niveau de consommation d'analgésiques opioïdes est bien inférieur aux besoins médicaux des populations. De nombreux pays continuent de signaler des difficultés dans l'approvisionnement en médicaments contenant de la morphine. L'OICS réaffirme que ce sont les intérêts économiques et commerciaux, les connaissances et la formation, ainsi que les cadres réglementaires, qui expliquent la capacité limitée des pays en développement à se procurer et à administrer de la morphine pour la prise en charge de la douleur.

Déterminer la disponibilité mondiale des substances psychotropes reste un défi. Néanmoins, l'OICS note également que l'accès aux substances psychotropes et leur disponibilité sont limités, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'analyse des données statistiques sur les substances psychotropes communiquées par les gouvernements, en particulier celles qui portent sur la consommation, montre que des progrès ont été réalisés, mais qu'il reste encore plusieurs domaines dans lesquels des mesures s'imposent et que l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux substances psychotropes placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques nécessite une approche intégrée, notamment en s'attaquant au problème de la disponibilité et de l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales, tout en traitant la question de leur caractère abordable. L'OICS engage les gouvernements à renforcer leur capacité à recueillir les meilleures données possibles auprès de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et de consommation, de manière à pouvoir évaluer correctement leurs besoins en substances placées sous contrôle.

**La production mondiale de phénobarbital (antiépileptique) reste la plus élevée en 2024. La fabrication du diazépam (anxiolytique) a diminué de plus de 50 %.**





Pour information seulement – document sans caractère officiel

Par rapport à l'année précédente (2023), l'année 2024 a été marquée par des tendances globalement contrastées dans la fabrication de substances psychotropes placées sous contrôle international utilisées dans le traitement des troubles neurologiques et mentaux et dans le cadre d'un traitement agoniste opioïde. Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, le phénobarbital, médicament antiépileptique, a été la substance psychotrope la plus fabriquée en termes de poids brut, avec 308 tonnes, bien qu'en termes de doses (S-DDD), il ait été fabriqué en quantités inférieures à celles d'autres substances.

Les tendances de consommation relatives aux substances psychotropes en 2024 étaient également mitigées. L'alprazolam, une benzodiazépine utilisée pour traiter l'anxiété, était la substance la plus consommée à l'échelle mondiale, bien que sa consommation en termes de doses ait diminué par rapport à 2023. La consommation d'autres benzodiazépines, telles que le clonazépam (antiépileptique), le diazépam (anxiolytique de premier plan), qui figure sur la liste des médicaments essentiels de l'OMS, et le zolpidem (sédatif hypnotique), a également fortement diminué en 2024. En revanche, la consommation mondiale d'autres substances a augmenté, celle du lorazépam (anxiolytique) ayant progressé de près d'un milliard de doses en 2024. La consommation de la plupart des autres substances a connu une légère augmentation ou diminution en 2024, mais est restée à des niveaux comparables à ceux des années précédentes.

### **L'OICS formule des recommandations visant à réduire les obstacles rencontrés par les personnes qui se rendent à l'étranger et transportent des médicaments prescrits.**

Les personnes qui voyagent à l'étranger avec des substances placées sous contrôle à des fins médicales légitimes doivent se conformer à des réglementations et contrôles complexes lorsqu'elles franchissent les frontières. L'OICS encourage les pays à adopter des lois ou des règlements permettant aux voyageurs et voyageuses en possession légale de médicaments contenant des substances placées sous contrôle d'entrer sur leur territoire sans entrave.

L'OICS encourage également davantage de pays à lui communiquer les informations les plus récentes sur leur réglementation et à mettre ces informations à la disposition des voyageurs et voyageuses se rendant à l'étranger sur Internet. L'OICS publie les informations recueillies auprès des pays concernant les documents requis, et il s'agit de la seule source centralisant ce type d'informations pour les voyageurs.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## RAPPORT SUR LES PRÉCURSEURS ET LES ÉQUIPEMENTS

**L'utilisation de la plateforme de l'OICS empêche le détournement d'une cargaison de précurseurs du fentanyl qui aurait pu servir à fabriquer jusqu'à 1,6 milliard de doses potentiellement mortelles de cette substance.**

En mars 2025, l'utilisation de la plateforme PEN Online (Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation) de l'OICS a permis d'empêcher le détournement de 3 tonnes de 1-boc-4-pipéridone, un précurseur du fentanyl inscrit au Tableau I de la Convention de 1988 en décembre 2024. Si l'envoi n'avait pas été intercepté, il aurait pu servir à fabriquer entre 1,4 et 3,3 tonnes de fentanyl.

En 2025, les gouvernements de plus de 190 pays et territoires ont coopéré via la plateforme PEN Online de l'OICS et contrôlé plus de 34 000 expéditions prévues de précurseurs de drogues soumis à un contrôle international.

### Nouvelles grandes tendances dans le trafic de précurseurs

#### Précurseurs d'amphétamine et de méthamphétamine

- Malgré l'augmentation des saisies de méthamphétamine dans le monde, les quantités d'éphédrine saisies en 2024 sont restées à des niveaux similaires à ceux de 2023 et restent inférieures à celles d'il y a 10 ans.
- Les saisies d'acide méthyglycidique de P-2-P et de ses esters récemment placés sous contrôle ont représenté moins de la moitié de la quantité saisie l'année précédente.
- De nouveaux précurseurs alternatifs de l'amphétamine et de la méthamphétamine ont fait leur apparition en Europe.
- Les méthodes de fabrication très sophistiquées de la métamphétamine se répandent sur le plan géographique.

#### Précurseurs de cannabinoïdes semi-synthétiques et synthétiques

- De plus en plus de saisies concernent des « cannabinoïdes synthétiques semi-finis » qui sont fabriqués spécifiquement pour servir de précurseurs sur mesure pouvant être transformés par des moyens faciles à mettre en œuvre et avec des connaissances techniques très limitées, afin d'obtenir les produits finis désirés, tels que le MDMB-4en-PINACA.
- En Chine, le placement sous contrôle du CBD en tant que précurseur de drogue et la notification volontaire des exportations prévues de CBD par le Gouvernement chinois contribuent à faire la lumière sur les marchés licites du CBD.

#### Précurseurs d'autres produits finals

- Des quantités importantes de précurseurs de méthadone ont été saisies en Europe.
- Plus de 230 tonnes de permanganate de potassium ont été saisies dans le monde en 2024, principalement dans des pays d'Amérique du Sud, ce qui témoigne d'une montée en flèche des niveaux de fabrication de cocaïne et suscite de nouveaux appels en faveur d'un renforcement des contrôles appliqués au niveau national.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Équipement destiné à la fabrication illicite de drogues (article 13 de la Convention de 1988)

Partout dans le monde, les laboratoires clandestins de fabrication de drogues deviennent de plus en plus sophistiqués, et les machines à comprimés constituent le type d'équipement le plus fréquemment saisi. En novembre 2025, l'OICS a publié la deuxième édition de son rapport technique sur les équipements utilisés pour la fabrication illicite de drogues et sur l'application de l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

## Coopération avec l'industrie

En 2025, l'OICS a publié un document d'orientation présentant un cadre stratégique pour les partenariats avec les entreprises aux fins de prévention du détournement de produits chimiques (« Guiding Industry Partnerships: A Policy Framework for Preventing Chemical Diversion »). Présenté sous forme de document de séance à la session de mars 2025 de la Commission des stupéfiants, ce document rend compte des documents issus de la conférence internationale de 2024 qui avait pour thème la mobilisation du secteur privé pour lutter contre la fabrication illicite de drogues (« Engaging the Private Sector to Address Illicit Drug Manufacture – Know Your Industries »).





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## **ANALYSE DE LA SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUES**

### Questions d'intérêt mondial exigeant une attention continue

Le Rapport annuel comprend une série de questions d'intérêt mondial spécifiques qui exigent un examen plus approfondi et une attention continue :

- Personnes qui voyagent d'un pays à un autre en transportant des substances placées sous contrôle international.
- Culture et production de cannabis à faible teneur en THC (chanvre) à des fins industrielles.
- Surveillance des équipements essentiels pour prévenir la fabrication illicite de drogues.
- Recours à l'immunothérapie et aux substances hallucinogènes dans le traitement des troubles liés à l'usage de drogues.
- Tendances en matière de nouvelles substances psychoactives, substances visant à accroître les performances et substances visant à améliorer les capacités cognitives.

Les questions d'intérêt mondial sont présentées à la section A du chapitre III.

## **FAITS MARQUANTS PAR RÉGION**

### Afrique

Ces dernières années, **l'Afrique est devenue l'une des régions les plus préoccupantes pour ce qui est de la disponibilité et de l'accessibilité des stupéfiants et des substances psychotropes destinés à des fins médicales et scientifiques.**

**Si le cannabis est la principale drogue d'origine végétale cultivée et produite en Afrique, on trouve désormais dans la région des drogues très diverses.** Le trafic de toutes sortes de drogues en provenance et à destination de la région est florissant, tandis que la consommation est en hausse.

**L'Afrique est de plus en plus souvent prise pour cible par les trafiquants de cocaïne,** que ce soit comme plaque tournante ou comme destination en plein essor, dans le cadre d'une extension vers de nouveaux marchés.

**Le problème le plus préoccupant du continent en matière de drogues est le trafic d'opioïdes pharmaceutiques,** notamment d'opioïdes pharmaceutiques de qualité inférieure.

**L'usage et la propagation rapide de mélanges de drogues, dont le kush, continuent de poser de graves problèmes de santé publique dans certaines parties de l'Afrique.**

### Amériques

#### Amérique centrale et Caraïbes

**En Amérique centrale et dans les Caraïbes, les nouvelles substances psychoactives constituent une menace de plus en plus grande.** Un nombre important d'incidents impliquant des benzodiazépines et des opioïdes ont été signalés dans la région.

Située entre les principales zones de production et les principaux marchés de consommation, **la région reste vulnérable au trafic de drogues.**

**Depuis quelques années, la culture du cocaïer est de plus en plus signalée en Amérique centrale.**





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Amérique du Nord

**Le Canada, les États-Unis et le Mexique renforcent de plus en plus leurs mesures pour lutter contre la fabrication et le trafic illicites persistants de drogues synthétiques, en particulier le fentanyl.**

**Le nombre de surdoses de drogues a reculé au Canada (moins 17 %) comme aux États-Unis (moins 27 %), mais il est encore trop tôt pour savoir si ce recul se transformera en une tendance durable. La consommation d'opioïdes à des fins non médicales reste un problème de santé publique.**

## Amérique du Sud

**Le marché de la cocaïne est le marché des drogues illicites qui connaît la croissance la plus rapide, l'augmentation de la production en Amérique du Sud entraînant une expansion du marché en Asie et en Afrique.**

**L'Équateur est particulièrement touché par les activités des groupes criminels locaux et internationaux liés à la criminalité organisée.** En 2024, il a déclaré avoir saisi une quantité record de cocaïne.

**Au Catatumbo (Colombie), les conflits armés entre groupes liés à des organisations internationales de trafic de drogues ont entraîné la plus grave situation d'urgence humanitaire dans le pays depuis la mise en place d'un registre officiel de ces cas.**

Selon le rapport sur la surveillance de la culture de la coca dans l'État plurinational de Bolivie pour 2023, **la culture illicite du cocaïer dans les zones protégées du pays a augmenté de 34 % cette même année, contre seulement 4 % au niveau national.**

**Le Rapport mondial sur les drogues 2025 de l'ONUDC décrit l'imbrication des activités d'extraction minière d'or avec le trafic de drogues et d'autres crimes graves dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, notamment dans la région amazonienne, y compris l'implication de sociétés et d'entreprises licites.**

## Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

**La collaboration entre les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est s'est renforcée grâce à des actions conjointes et à de nouvelles politiques visant à relever les défis liés à la drogue, parallèlement à des initiatives importantes telles que la signature, à Hanoï, de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, qui met également en évidence les préoccupations liées au trafic de drogues.**

**Certains pays adoptent de plus en plus des stratégies de prévention axées sur la santé et le respect des droits, à travers des politiques fondées sur des données probantes qui intègrent une volonté de traitement et de sensibilisation. La région connaît des taux élevés de consommation de drogues par injection et de VIH parmi les personnes faisant usage de drogues, et compte la plus grande population mondiale de personnes faisant usage d'amphétamines.**

**Les réformes législatives ont renforcé les contrôles sur les drogues synthétiques, les précurseurs et les substances telles que le cannabis et les nitazènes.** Malgré certains efforts régionaux en faveur de l'abolition, certains pays continuent d'appliquer la peine capitale pour les infractions liées à la drogue.

**La méthamphétamine reste la drogue synthétique faisant peser la plus lourde menace et faisant l'objet de saisies record, tandis que les inquiétudes grandissent concernant la kétamine et les nouvelles substances. Depuis 2024, la région est la principale source mondiale d'opium illicite.** Les réseaux de trafiquants s'étendent au-delà de la région, tirant parti des technologies de pointe et de divers itinéraires.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Asie du Sud

**L'Asie du Sud reste le premier marché de consommation d'opioïdes dans le monde.** Le nombre de personnes ayant fait usage d'opioïdes dans la région était estimé à 20,7 millions (1,8 % de la population âgée de 15 à 64 ans) en 2023, soit un tiers du nombre estimatif de personnes en ayant fait usage dans le monde.

Selon le Rapport mondial sur les drogues 2025, **l'Asie du Sud est de plus en plus identifiée comme une destination pour les expéditions de cocaïne. La fabrication et la consommation de méthamphétamine se sont également répandues dans la région.**

**Les saisies mondiales de codéine ont augmenté, passant de zéro saisie déclarée en 2015 à plus de 200 tonnes au total en 2023.** L'essentiel de la codéine ayant fait l'objet d'un trafic entre 2022 et 2024 provenait d'Asie du Sud ou y avait transité.

## Asie occidentale

**La culture du pavot à opium est restée à un niveau historiquement bas en Afghanistan, avec 10 200 hectares consacrés à la culture illicite en 2025.** On estime que la production d'opium a chuté, pour s'établir à 296 tonnes. Cette diminution est liée aux mauvaises récoltes, aux sécheresses et à la poursuite de l'application de l'interdiction des drogues dans le pays.

**La fabrication illicite de drogues synthétiques, y compris de méthamphétamine, de faux « captagon » et d'autres nouvelles substances psychoactives, a continué de se développer en Asie occidentale,** entraînant une disponibilité accrue et une demande croissante de services de traitement de l'usage de drogues en Asie centrale et au Moyen-Orient.

**Les habitudes en matière d'usage de drogues en Asie occidentale continuent de passer des opiacés traditionnels aux stimulants synthétiques et aux nouveaux opioïdes synthétiques.** La diminution de l'offre illicite d'héroïne, due au déclin de la culture du pavot en Afghanistan, pourrait pousser les usagères et usagers de drogues à se tourner vers des opioïdes synthétiques plus puissants et plus dangereux, notamment les nitazènes.

## Europe

**Le trafic de cocaïne vers l'Europe occidentale et centrale a considérablement augmenté ces dernières années,** comme en témoignent la grande disponibilité de cette substance et le volume total des saisies.

**La fabrication illicite de drogues synthétiques progresse en Europe.** La disponibilité croissante d'opioïdes synthétiques très puissants, en particulier de nitazènes, constitue une menace pour l'ensemble de la région, les pays baltes étant particulièrement touchés.

**La prolifération de nouvelles substances psychoactives continue de poser d'importants problèmes.** Fin 2024, le système d'alerte rapide concernant les nouvelles substances psychoactives de l'Union européenne surveillait, au total, 1 000 substances différentes.

**Les programmes d'échange d'aiguilles et de seringues sont largement répandus dans l'Union européenne, mais il subsiste d'importantes lacunes dans la couverture des services visant à réduire les effets néfastes de l'usage de drogues sur la santé et la société.** En 2023, seuls 7 des 25 pays européens ayant fourni des données ont atteint les objectifs fixés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en matière de fourniture de services.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Océanie

**Le trafic de drogues à destination de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande via les États insulaires du Pacifique s’est poursuivi à des niveaux historiques.** Les groupes criminels organisés utilisaient des modes opératoires de plus en plus sophistiqués. Les données relatives aux saisies indiquent que les États insulaires du Pacifique les plus touchés sont les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et, dans une moindre mesure, les Tonga.

**L’usage de drogues est devenu un problème de santé publique et de société de premier plan dans tout le Pacifique,** responsable dans une large mesure de cas d’invalidité, de problèmes sociaux et de pertes économiques. L’usage de drogues telles que la méthamphétamine connaît une croissance rapide aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Tonga.

**En 2025, on a observé une augmentation spectaculaire des cas de VIH aux Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.** On estime qu’aux Fidji, la moitié des personnes sous traitement antirétroviral ont probablement contracté le VIH en faisant usage de drogues injectables.

**Plusieurs pays d’Océanie ne sont toujours pas Parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues.** L’adhésion aux traités et leur pleine application renforceraient les efforts régionaux visant à apporter des réponses aux problèmes posés par la drogue en renforçant la coopération, en améliorant la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales, scientifiques et industrielles, et en facilitant la coopération internationale entre les services judiciaires et les services de détection et de répression pour lutter contre le trafic.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## INITIATIVES PRISES PAR L'OICS À L'APPUI DES ÉTATS MEMBRES

### « INCB Learning »

« INCB Learning » est le programme mis en place par l'OICS pour aider les gouvernements à se conformer aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à établir leurs rapports à son attention, l'objectif étant d'améliorer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques. Il se compose de cinq modules d'apprentissage en ligne (en anglais, espagnol, français et russe, ainsi qu'en portugais), auxquels s'ajoutent des formations et des séminaires virtuels et en personne.

En janvier 2025, « INCB Learning » a organisé un séminaire de formation en présentiel à l'intention des États de la Corne de l'Afrique et d'Afrique de l'Est, destiné aux fonctionnaires du Burundi, de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud.

En août 2025, un séminaire « INCB Learning » a été organisé en ligne à l'intention du personnel des autorités nationales compétentes de pays d'Afrique francophone, avec la participation de représentantes et représentants de l'Algérie, du Bénin, des Comores, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Maroc, de la Mauritanie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sénégal et du Tchad.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2025, 1 506 fonctionnaires de 160 pays et territoires s'étaient inscrits aux modules d'apprentissage en ligne du programme. L'OICS encourage les gouvernements à continuer d'inscrire le personnel de leurs autorités nationales compétentes aux modules.

### Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) de l'OICS

Le Programme GRIDS, que l'OICS a mis en place en 2019 après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 73/192 sur la coopération internationale visant à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue, a pour objet de renforcer la coopération internationale volontaire face au trafic de substances dangereuses non inscrites aux Tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il fonctionne dans le cadre des mandats et du rôle fédérateur singulier qui sont conférés à l'OICS par ces conventions, en tant que détenteur de confiance de données communiquées par les États Membres afin de faciliter la coopération internationale volontaire. Près de 200 pays, territoires et partenaires opérationnels internationaux utilisent ces outils et ressources pour renforcer la coordination, échanger des informations en temps réel, améliorer l'échange de renseignements et promouvoir la coopération internationale entre près de 5 000 correspondantes et correspondants nationaux.

L'OICS a obtenu des résultats significatifs dans le cadre des efforts mondiaux visant à renforcer les frontières, à garantir la sécurité des communautés et à empêcher l'exploitation du secteur privé par les trafiquants de nouvelles substances psychoactives dangereuses et d'opioïdes synthétiques, grâce à l'amélioration des résultats obtenus dans le cadre de son Programme GRIDS. Bénéficiant de l'accès gratuit à la suite d'outils IONICS, de la formation d'experts et du soutien apporté aux autorités dans le cadre d'opérations internationales telles que l'opération Zeneth et l'opération African Star II, les gouvernements ont échangé des informations sur plus de 125 000 saisies, intercepté plus de 1,5 million de doses létales et déployé des technologies de pointe pour traquer et démanteler les chaînes d'approvisionnement illicites. Avec 115 manifestations consacrées au renforcement des capacités et à la mise en réseau organisées en 2025 et de nombreuses alertes opérationnelles émises dans le monde entier, l'OICS renforce la résilience nationale, favorise la coopération entre les secteurs public et privé et aide les organismes de première ligne à faire face à l'évolution rapide des menaces liées à la drogue.





Pour information seulement – document sans caractère officiel

## Programme de contrôle des précurseurs et des équipements de l'OICS

### Surveillance du commerce licite afin de prévenir le détournement : PEN Online et PEN Online Light

En vertu de la Convention de 1988, les gouvernements sont tenus d'échanger des notifications préalables à l'exportation pour les précurseurs inscrits à ses Tableaux, afin d'en faciliter le commerce légitime et d'empêcher leur détournement. En 2025, plus d'un demi-million de notifications préalables à l'exportation avaient été échangées via la plateforme électronique de l'OICS. À l'heure actuelle, 170 gouvernements ont enregistré des utilisateurs sur la plateforme.

En outre, en 2025, 74 gouvernements importateurs ont été informés des expéditions prévues au moyen du système PEN Online Light, une extension de la plateforme PEN Online, qui permet aux gouvernements d'émettre volontairement des notifications préalables à l'exportation pour les produits chimiques qui ne sont pas placés sous contrôle en vertu de la Convention de 1988 mais que l'on sait être utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

### Opérations de détection et de répression et échange de renseignements

Outre la mise à disposition du Système de communication des incidents liés aux précurseurs (PICS), une plateforme qui permet aux services de police et autres autorités nationales compétentes d'échanger des informations sur les saisies de précurseurs et d'équipements, l'OICS organise des réunions consacrées à des cas particuliers et publie des alertes qui aident les autorités à identifier et à enquêter sur les incidents impliquant des produits chimiques et des équipements utilisés dans la fabrication illicite de drogues partout dans le monde. En 2025, 10 alertes ont été émises, dont trois ont alerté les gouvernements sur l'existence de deux nouveaux précurseurs de stimulants de type amphétamine et d'un nouveau précurseur d'analogues du fentanyl. Aucune de ces substances n'est placée sous contrôle international.

### Équipements, coopération industrielle et marchés virtuels : aperçu complet de la fabrication illicite de drogues

Alors que les marchés des drogues illicites ont évolué, passant du trafic de substances principalement végétales à la prédominance croissante des drogues synthétiques, l'OICS a continué d'aider les gouvernements à mettre en œuvre des dispositions supplémentaires de la Convention de 1988. Depuis 2024, le rapport de l'OICS sur les précurseurs contient un chapitre spécifique (chapitre III) consacré à ces aspects plus généraux de la fabrication illicite de drogues.







## ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de suivre l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS s'attache à identifier et à anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.